



DÉPARTEMENT DU CHANT

Edition 2024/2025



Table des matières

Personne de contact.....	3
Chant classique	4
Matières secondaires.....	7
Unités de valeur.....	10

PERSONNE DE CONTACT

CHEF DE SECTION

Marie-Reine Weirig (mrweirig@vdl.lu)

CHANT CLASSIQUE

CONDITIONS D ADMISSION

Âge minimum : 15 ans révolus avant le 1er septembre

Formation musicale: avoir réussi la 1ère année en FM

Test d'admission : OUI

Cours obligatoire : formation musicale

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Marie-Reine Weirig

Mme Hélène Bernardy

M. Marc Dostert

Mme Véronique Nosbaum

Mme Monique Simon

ORGANIGRAMME

Division inférieure – 1^{er} cycle

- Inférieur 1.1 (30')
- Inférieur 1.2 (30')
- Inférieur 2.1 (30')
- Inférieur 2.2 (30') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1^{ER} CYCLE**)
- *Inférieur 2.3 (30') (en cas de non réussite de l'année Inférieur 2.2)*

Division inférieure – 2e cycle

- Inférieur 3.1 (30')
- Inférieur 3.2 (30')
- (en cas de réussite : **CERTIFICAT DE PASSAGE DU 2E CYCLE**)
- *Inférieur 3.3 (30') (en cas de non réussite de l'année Inférieur 3.2)*
- Inférieur 4.1 (60')

- Inférieur 4.2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 2^E CYCLE**)
- *Inférieur 4.3 (60') (en cas de non réussite de l'année Inférieur 4.2)*

Division moyenne ou division moyenne spécialisée

- Moyen 1.1 (60') / Moyen spécialisé 1.1 (60')
- Moyen 1.2 (60') (en cas de réussite : **CERTIFICAT DE PASSAGE DU 3^E CYCLE**) / Moyen spécialisé 1.2 (60') (en cas de réussite : **CERTIFICAT DU 2^E PRIX**)
- *Moyen 1.3 (en cas de non réussite de l'année Moyen 1.2) / Moyen spécialisé 1.3 (60') (en cas de non réussite de l'année Moyen spécialisé 1.2)*
- Moyen 2.1 (60') / Moyen spécialisé 2.1 (60')
- Moyen 2.2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 3^E CYCLE**) / Moyen spécialisé 2.2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1^{ER} PRIX**)
- *Moyen 2.3 (60') (en cas de non réussite de l'année Moyen 2.2) / Moyen spécialisé 2.3 (60') (en cas de non réussite de l'année Moyen spécialisé 2.2)*

Division supérieure (accès uniquement par la division moyenne spécialisée)

- Supérieur 1 (90')
- Supérieur 2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME SUPÉRIEUR**)
- *Supérieur 3 (90') (en cas de non réussite de l'année Supérieur 2)*

Diplôme de concert

- Concert 1 (90')
- Concert 2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME DE CONCERT**)

Précisions

- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année d'études supplémentaire peut être accordée à l'intérieur du premier ou du deuxième cycle. Le nombre total d'années d'études pour les deux premiers cycles est limité à 9.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année d'études supplémentaire peut être accordée à l'intérieur de la division moyenne et de la division moyenne spécialisée. Le nombre total d'années d'études pour la division moyenne et de la division moyenne spécialisée est limité à 5.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année d'études supplémentaire peut être accordée à l'intérieur de la division supérieure. Le nombre total d'années d'études pour la division supérieure est limité à 3.
- Des dispositions spéciales (admission, nombre d'années d'études) sont prévues pour les élèves qui changent de la division moyenne à la division moyenne spécialisée et vice versa.

MATIÈRES SECONDAIRES

ART LYRIQUE

CONDITIONS D ADMISSION

Âge minimum : 15 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI

ou diplôme requis : Diplôme du 2^e cycle en chant classique

Cours obligatoire : formation musicale

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : vendredi 18:30-20.30

samedi 9:00-12:00

Enseignants : Mme Hélène Bernardy

Mme Monique Simon

ORGANIGRAMME

Division inférieure – 2^e cycle

- Inférieur 3.1 (30')
- Inférieur 3.2 (30')
- Inférieur 4.1 (60')
- Inférieur 4.2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 2^E CYCLE**)

Division moyenne ou moyenne spécialisée

- Moyen 1.1 (60') / Moyen spécialisé 1.1 (60')
- Moyen 1.2 (60') / Moyen spécialisé 1.2 (60')
- Moyen 2.1 (60') / Moyen spécialisé 2.1 (60')
- Moyen 2.2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 3^E CYCLE**) / Moyen spécialisé 2.2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1^{ER} PRIX**)

Division supérieure (accès uniquement par la division moyenne spécialisée)

- Supérieur 1 (90')
- Supérieur 2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME SUPÉRIEUR**)
- Supérieur 3 (90') (en cas de non réussite de l'année Supérieur 2)

Précisions

- L'admission en division moyenne spécialisée est uniquement possible si l'élève est également admis en division moyenne spécialisée de chant et si l'élève a obtenu le diplôme du 2^{ème} cycle d'art lyrique avec un minimum de cinquante points sur soixante.
- Le diplôme du 1er prix de chant est condition d'admissibilité au concours du 1er prix d'art lyrique et le diplôme supérieur de chant est condition d'admissibilité au concours pour le diplôme supérieur en art lyrique.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année d'études supplémentaire peut être accordée à l'intérieur de chaque division.

MUSIQUE DE CHAMBRE CHANT

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 15 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI

ou diplôme du 1er cycle en chant classique

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : mardi 17:00-19:00

Enseignant : M. Marc Dostert

ORGANIGRAMME

Division inférieure – 1^{er} cycle

- Inférieur 1 (60')
- Inférieur 2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1^{ER} CYCLE**)

Division inférieure – 2^e cycle

- Inférieur 3 (60')
- Inférieur 4 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 2^E CYCLE**)

Division moyenne ou division moyenne spécialisée

- Moyen 1.1 (60') / Moyen spécialisé 1.1 (60')
- Moyen 1.2 (60') / Moyen spécialisé 1.2 (60')
- Moyen 2.1 (60') / Moyen spécialisé 2.1 (60')
- Moyen 2.2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 3^E CYCLE**) / Moyen spécialisé 2.2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1^{ER} PRIX**)

Division supérieure (accès uniquement par la division moyenne spécialisée)

- Supérieur 1 (90')
- Supérieur 2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME SUPÉRIEUR**)

ITALIEN POUR CHANTEURS ET DICTION POUR CHANTEURS

3 weekends par année scolaire / un weekend par trimestre

Titulaire: Alexander Gebhard

Type de cours: collectif et individuel

UNITES DE VALEUR



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Annexe B.14.

Dispositions spécifiques du curriculum pour l'obtention du diplôme du premier prix et du diplôme supérieur :

Chant classique

UV nécessaires pour l'obtention du diplôme du 1^{er} prix : 50 uv (dont au moins 25 uv parmi les branches secondaires A et au moins 10 uv parmi les branches secondaires B)

UV nécessaires pour l'obtention du diplôme supérieur : 90 uv

Branches secondaires A :

		<u>Diplôme du 1^{er} prix</u>	<u>Diplôme supérieur</u>
Art lyrique ; Musique de chambre ; Combo	Diplôme du 1 ^{er} cycle*	10 uv	10 uv
	Diplôme du 2 ^e cycle	15 uv	15 uv
	Diplôme du 3 ^e cycle	20 uv	20 uv
	Diplôme du 1 ^{er} prix (ou attestation des résultats)	25 uv	25 uv
	Diplôme supérieur (ou attestation des résultats)	30 uv	30 uv
Improvisation	Certificat du degré inférieur	10 uv	10 uv
	Certificat du degré moyen	15 uv	15 uv
	Certificat du degré supérieur	20 uv	20 uv
Piano ; Orgue ; Clavecin	2 années de pratique à attester par l'établissement	5 uv	5 uv
	Diplôme du 1 ^{er} cycle	10 uv	10 uv
	Diplôme du 2 ^e cycle	15 uv	15 uv
	Diplôme du 3 ^e cycle	20 uv	20 uv
	Diplôme du 1 ^{er} prix (ou attestation des résultats)	25 uv	25 uv
	Diplôme supérieur (ou attestation des résultats)	30 uv	30 uv
Italien pour chanteurs	à attester par l'établissement	5 uv	5 uv
Participation régulière à une chorale de l'établissement à attester par l'établissement ** (5 uv/an)		max. 15 uv	max. 20 uv
Solo avec orchestre	à attester par l'établissement	/	5 uv

* pour les branches sanctionnant ce diplôme

** sont prises en compte les années à partir du moment de l'entrée en division moyenne spécialisée (branche en question)

Branches secondaires B :

Formation musicale-solfège	Diplôme du 1 ^{er} prix (ou attestation des résultats)	10 uv	10 uv
	Diplôme supérieur (ou attestation des résultats)	15 uv	15 uv
Culture musicale – cours d'écoute	Certificat du degré inférieur	5 uv	5 uv

Harmonie ; contrepoint ; fugue ; composition ; Instrumentation et orchestration	Diplôme du 1 ^{er} cycle	10 uv	10 uv
	Diplôme du 2 ^e cycle	15 uv	15 uv
	Diplôme du 3 ^e cycle*	20 uv	20 uv
	Diplôme du 1 ^{er} prix	25 uv	25 uv
	Diplôme supérieur	30 uv	30 uv
Harmonie pratique	Certificat du degré inférieur	10 uv	10 uv
	Certificat du degré moyen	15 uv	15 uv
	Certificat du degré supérieur	20 uv	20 uv
Histoire de la musique	1 année de cours à attester par l'établissement	5 uv	5 uv
	Certificat du degré moyen	10 uv	10 uv
Analyse musicale	Certificat du degré inférieur	10 uv	10 uv
	Certificat du degré moyen	15 uv	15 uv
	Certificat du degré supérieur	20 uv	20 uv
Direction chorale	Diplôme du 1 ^{er} cycle	10 uv	10 uv
	Diplôme du 2 ^e cycle	15 uv	15 uv
	Diplôme du 3 ^e cycle	20 uv	20 uv
	Diplôme du 1 ^{er} prix (ou attestation des résultats)	25 uv	25 uv
	Diplôme supérieur (ou attestation des résultats)	30 uv	30 uv
Diction et art dramatique	Diplôme du 1 ^{er} cycle	10 uv	10 uv
	Diplôme du 2 ^e cycle	15 uv	15 uv
	Diplôme du 3 ^e cycle	20 uv	20 uv
	Diplôme du 1 ^{er} prix	25 uv	25 uv
	Diplôme supérieur	30 uv	30 uv

* pour les branches sanctionnant ce diplôme

Branches secondaires C :

Toute autre branche prévue au règlement grand-ducal	2 années de pratique à attester par l'établissement	5 uv	5 uv
	Diplôme du 1 ^{er} cycle	10 uv	10 uv
	Diplôme du 2 ^e cycle	15 uv	15 uv
	Diplôme du 3 ^e cycle	20 uv	20 uv
	Diplôme du 1 ^{er} prix (ou attestation des résultats)	25 uv	25 uv
	Diplôme supérieur (ou attestation des résultats)	30 uv	30 uv
	Certificat du degré inférieur	10 uv	10 uv
	Certificat du degré moyen	15 uv	15 uv
	Certificat du degré supérieur	20 uv	20 uv
Participation régulière à un orchestre d'un établissement pendant 2 années à attester par l'établissement		5 uv	5 uv

Dispositions spéciales : Pour les élèves détenteurs du diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires, section F, des équivalences de 10 uv pour l'histoire de la musique et de 15 uv pour l'analyse musicale peuvent être accordées à l'élève.

FORMATION MUSICALE CHANT - FORMATION CHORALE

CONDITIONS D ADMISSION

Âge minimum : 7 ans révolus avant le 1er septembre

Condition d'admission : être inscrit à la chorale Crescendo (titulaire Mme S. Jacobs) ou au chœur de garçons Pueri Cantores (titulaire M. Pierre Nimax)

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : voir plan des classes

Enseignants : Mme Marie – Reine Weirig

Mme Sylvie Jacobs

M. Pit Heyart

Mme Katrin Trierweiler

ORGANIGRAMME

Division inférieure

- Formation musicale chant 1 (90')
- Formation musicale chant 2 (90')
- Formation musicale chant 3 (120')
- Formation musicale chant 4 (180') (en cas de réussite **CERTIFICAT DE LA DIVISION INFÉRIEURE et Certificat de la division inférieure en formation chorale**)

Poursuite des études en division moyenne ou en division moyenne spécialisée en formation musicale.

Poursuite des études en formation chorale jusqu'à l'obtention du certificat final.

CHORALES, ENSEMBLES

CHORALE PRÉPARATOIRE (PIANO)

DESCRIPTIF

- Chorale ouverte aux filles et aux garçons
- Apprendre aux enfants des chansons adaptées à leur âge
- Soigner l'intonation, la diction et l'expression
- Interpréter des chansons accompagnées de mouvements corporels

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 5 ans révolus avant le 1er septembre

Langues requises : luxembourgeois et/ou allemand

Test d'admission : Oui

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : Jeudi 15:00-16:00

Chef de chœur : Mme Sylvie Jacobs

CHORALE DES ENFANTS (CRESCENDO/FORTE/FORTISSIMO)

DESCRIPTIF

- Chorale ouverte aux filles et aux garçons
- Découvrir sa voix et le plaisir de chanter avec d'autres enfants
- Montrer un répertoire musical très varié de différentes époques et de différents styles
- Intégrer la formation vocale dans le cours
- Former l'oreille musicale par le chant à plusieurs voix
- Formation vocale pour les élèves avancés les vendredis de 16h à 17h

CONDITIONS D ADMISSION

Âge minimum : Chorale *Crescendo* : à partir de 8 ans révolus avant le 1er Septembre ou Formation musicale 2

Chorale *Forte* : pour les élèves de niveau formation musicale 4

Chorale *Fortissimo* : chorale pour adolescents détenteurs d'un certificat de la division inférieure en formation musicale ; à partir de la classe de 7^e (lycée)

Test d'admission : Oui

Type de cours : cours collectif

Organisation:	Jeudi 16:00-17:30	Chorale Crescendo
	Jeudi 14:00-16:00	Chorale Forte
	Vendredi 16:00-18:00	Chorale Fortissimo

Chef de chœur : Mme Sylvie Jacobs

CHORALE DES JEUNES

DESCRIPTIF

- Chorale à voix mixtes
- Formation vocale par petits groupes
- Donne la possibilité aux élèves de se produire comme soliste sur scène
- Propose une formation artistique pour s'exprimer dans les genres musicaux très variés : classique, pop, jazz

CONDITIONS D ADMISSION

Âge minimum : 15 ans révolus avant le 1er septembre

Diplôme requis : Certificat de la division inférieure en formation musicale

Test d'admission : Oui

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : Samedi 13:30-15:30

Chef de chœur : Mme Sylvie Jacobs

PUERI CANTORES – CHORALE DE GARÇONS ET JEUNES GENS

DESCRIPTIF

Les Pueri Cantores du Conservatoire sont un ambassadeur musical du Grand-Duché à l'étranger, invité à se produire en Allemagne, France, Belgique, Espagne, Italie, Lettonie, au Japon, en Corée du Sud et aux États-Unis.

Les Pueri travaillent régulièrement avec des orchestres, des chœurs et des chefs d'orchestre de grande renommée comme L'Orchestre Philharmonique du Luxembourg, les Solistes Européens Luxembourg, San Francisco Symphony, The Cleveland Orchestra, Orchestre de Chambre de Metz, Musique Militaire Grand-Ducale, Ensemble orchestral d'Arco, les chœurs de garçons Knabenchor Hannover, Escolania de Montserrat, Riga Domchor, Capella Vocalis Reutlingen, Cheam School Chapel Choir, Haags Matrozenkoor, Pacific Boychoir, ainsi que Michael Tilson Thomas, Franz Welser-Möst, Karina Canellakis, Kurt Pahlen, Heinz Hennig, Rudolf Ewerhart, Willibrord Heckenbach, Frank Strobel, Pierre Cao, Jaume Miranda, Jack Martin Haendler, Arturo Tamayo, Robert H.P. Platz, Eckhard Weyand, Martin Bambauer, Dominique Debès, Michel Lonsdale, Sasha Cooke, Kevin Fox, Tim Bennet, Daniël Salbert, Jean-Claude Braun, Roland Kaber, Gast Waltzing, etc.

Le répertoire est choisi parmi la littérature vocale sacrée et séculaire allant du chant grégorien jusqu'à la musique contemporaine (12 créations mondiales). Au programme figurent entre autres *Weihnachtsoratorium* et *Magnificat* de J.S. Bach, *The Messiah* de G.F. Haendel, *Magnificat* de A. Vivaldi, *La création* de J. Haydn, *Chichester Psalms* et *Mass Concert selections* de L. Bernstein, les Requiem de M. Haydn, W.A. Mozart, G. Fauré, B. Britten et de A. Lloyd Webber, *Te Deum* de H. Berlioz, *Symphonie de Psaumes* de I. Stravinsky, *Polla ta dina* de Y. Xenakis, *Magnificat* de J. Rutter, *Oratorio des Exclus*, *Missa 1945-2005* et *3^e Symphonie* de W. Civitareale, *Ons Heemecht* de P. Nimax sen., *The Armed Man : A Mass for Peace* de K. Jenkins.

Le chœur a interprété différents opéras pour enfants et jeunes gens entre autres: *Der Herzlose Riese* de E. Kats- Chernin, *The Hogboon* de Sir P. M. Davies, *The boy who grew too fast* de G.C. Menotti, *Der Schulmeister* de G.F. Telemann, *D'Land wou den Här Zoufall Meeschter ass* de N. Sani et L. Gregoretti, *Brundibar* de H. Krasa et *Melusina* de G. Kaas, et ont collaboré dans *Tosca* de G. Puccini, *Hänsel und Gretel* de E. Humperdinck et *Die Zauberflöte* de W.A. Mozart. Les solistes des Pueri ont chanté dans *Matrix live* la musique originale du film *The Matrix* de Don Davis avec l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg sous la direction de Frank Strobel.

CONDITIONS D ADMISSION

Âge minimum : 5 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : Non

Type de cours : cours collectif

Chef de chœur: M. Pierre Nimax

Organisation cours collectif :

- Cours d'initiation
Samedi 17:00-18:00
Titulaire: à définir
- Soprani et Alt
Lundi 16:30-18:00 ou Mardi 14:00-15:30
Jeudi 18:00-19:00 TUTTI
- Ténors et Basses
Jeudi 17:00-18:00
Jeudi 18:00-19:00 TUTTI

ADULTES

CHŒUR DE CHAMBRE

DESCRIPTIF

Le travail du Chœur de Chambre est axé sur les œuvres « a capella » séculaires et sacrées des différentes époques et des créations de compositions luxembourgeoises ainsi que sur le grand répertoire choral symphonique. Le Chœur de Chambre travaille régulièrement avec des ensembles vocaux, orchestres, et directeurs reconnus (OPL, Solistes européens, Ensemble vocal de Wiedenbrueck, Trierer Bachchor...etc) et entreprend régulièrement des tournées de concerts au sein de l'Union européenne.

Le Chœur de Chambre participe régulièrement aux concerts de Noël avec l'OPL à la Philharmonie de Luxembourg ainsi qu'à l'encadrement musical lors de la cérémonie officielle de la Fête Nationale et aux concerts de la *Kinnekswiss*. En outre il présente des oratorios et des œuvres vocales du grand répertoire classique.

En dehors de la répétition hebdomadaire, le Chœur de Chambre offre aux chanteurs des cours de formation vocale et de théorie musicale et des ateliers de perfectionnement.

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : Lundi 18:30-20:30 Soprani et Alti

Mercredi 18:30-20:30 Ténors et Basses

Chef de chœur : M. Pierre Nimax

CHORALE MIXTE

DESCRIPTIF

La chorale mixte du Conservatoire a pour objectif la pratique régulière de la musique vocale d'ensemble dans un cadre institutionnel et convivial. Elle donne ainsi aux amateurs de chant choral l'occasion de se former et de mettre en pratique leurs connaissances musicales en interprétant les œuvres chorales d'un répertoire sans cesse renouvelé. Il est constitué d'œuvres sacrées ou profanes, a cappella ou avec accompagnement instrumental, piano ou orchestre telles que le Requiem de Mozart, la Missa solemnis de Mozart, la Messa di Rimini de Rossini, le Gloria de Vivaldi, le Krönungs-Te Deum de Salieri, la Messa di Gloria de Puccini, la Misa Criolla d'Ariel Ramirez, l'oratorio Elias de F. Mendelssohn, la Queen Symphony de Tolga Kashif, les Carmina Burana de Carl Orff, des extraits d'opéras et de musicales en collaboration avec les classes de chant du conservatoire etc.....

La chorale participe également à des manifestations avec d'autres ensembles et donne ainsi à ses membres la possibilité de prendre part à des activités qui dépassent le cadre des chorales locales du Grand-Duché.

CONDITIONS D ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : Non

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : Lundi 18:15-20:15

Chef de chœur : M. Marc Dostert